



## Budget provincial 2020-2021 L'OOAQ se réjouit des investissements en éducation et en santé

Montréal, le 12 mars 2020 – L'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec (OOAQ) accueille favorablement les investissements en éducation et en santé annoncés dans le budget provincial 2020-2021, présenté à l'Assemblée nationale mardi dernier par le ministre des Finances, M. Eric Girard.

« Nous nous réjouissons devant l'intention claire du gouvernement d'accroître l'accessibilité des services en santé et nous saluons sa volonté de venir en aide aux personnes les plus vulnérables, notamment avec l'embauche de personnel spécialisé dans les écoles, mais également avec les investissements majeurs pour les aînés québécois. Toutefois, nous tenons à rappeler au gouvernement certains enjeux prioritaires qui ne sont pas spécifiquement soulignés dans le dernier budget », a affirmé Paul-André Gallant, président de l'OOAQ.

### **Le programme *Agir tôt* : Qu'en est-il du dépistage de la surdité chez les nouveau-nés ?**

L'Ordre est heureux de constater que la mise en œuvre du programme *Agir tôt* demeure dans les priorités du gouvernement. En effet, parmi les troubles affectant le développement chez les tout-petits, les troubles de langage et d'audition sont parmi les plus importants. Par contre, l'OOAQ croit que la détection précoce de la perte auditive chez les nouveau-nés devrait faire partie des priorités du gouvernement, car l'absence de cette détection au cours de la petite enfance peut engendrer un retard de développement langagier, social et émotionnel, ainsi que des difficultés d'apprentissage. L'OOAQ a de sérieuses inquiétudes en ce qui concerne le déploiement du *Programme québécois de dépistage de la surdité chez les nouveau-nés* qui, 10 ans après son lancement, accuse des retards préoccupants.

Rappelons qu'en avril 2019, un rapport du Groupe de travail canadien sur l'audition des nourrissons révélait que le rendement du Québec était insuffisant, avec environ 30 % de bébés dépistés, en comparaison à 94 % pour les bébés nés en Ontario.

### **Un seuil minimal de services pour les élèves à besoins particuliers**

Pour l'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec, le concept du « seuil minimal de services » est très prometteur. Il assure aux élèves les services spécialisés et professionnels dont ils ont besoin pour maximiser leur autonomie et atteindre leur plein potentiel.

L'OOAQ est enthousiaste face aux investissements de 126 millions de dollars sur 5 ans prévus pour l'embauche de nouvelles ressources professionnelles dans le réseau scolaire et soutient que l'ajout significatif de ressources spécialisées en orthophonie est essentiel pour répondre aux besoins des enfants. Surtout si l'on sait que 80 % des troubles d'apprentissage sont directement liés à des troubles du langage, troubles pour lesquels les orthophonistes sont les spécialistes.

À l'heure actuelle, les services offerts en orthophonie sont pratiquement inexistants à partir de la 3<sup>e</sup> année du primaire. Bon nombre d'élèves chez qui des troubles du langage ont été identifiés continuent à éprouver des difficultés pendant les années de fréquentation scolaire et même au-delà. Il est indispensable de pouvoir répondre à cette réalité en étendant les services de façon systématique tant au primaire qu'au secondaire.

## **L'importance de la santé auditive chez nos aînés**

L'OOAQ accueille favorablement les investissements supplémentaires de 624 millions de dollars annoncés pour favoriser l'accès à des services adaptés aux aînés. Cependant, l'Ordre invite le gouvernement à dédier des sommes spécifiques pour l'établissement d'un programme en santé auditive. Effectivement, lorsqu'un problème de santé tel que la déficience auditive vient perturber la communication d'une personne, cela affecte non seulement cette dernière, mais aussi toutes les personnes qui l'entourent. Oui, l'hébergement est essentiel, mais en améliorant la santé auditive et la communication des usagers des CHSLD et des services de soins à domicile du Québec, tous en bénéficieront. Au Québec, actuellement, peu de services sont en lien avec la déficience auditive aux usagers des CHSLD et des services de soins à domicile et les audiologistes sont pratiquement absents de ces milieux.

Rappelons que, dès l'âge de 65 ans, environ 33 % des aînés ont une déficience auditive pouvant nuire à leurs activités quotidiennes. À partir de l'âge de 75 ans, cela atteint 50 %. Soulignons que cette incidence est encore plus importante chez les aînés qui reçoivent des services de soutien à domicile ou qui habitent en centre d'hébergement de soins de longue durée (CHSLD), où elle peut atteindre 60 à 80 %. Par ailleurs, plus de la moitié des résidents de CHSLD touchés par la déficience auditive ne seraient pas identifiés.

## **À propos de l'OOAQ**

L'OOAQ est un organisme régi par le Code des professions, dont la mission est d'assurer la protection du public au regard du domaine d'exercice de ses membres, soit les troubles de la communication, de la fonction auditive et vestibulaire et de la déglutition. Il est notamment chargé de contrôler l'accès aux professions d'orthophoniste et d'audiologiste, de soutenir le maintien et le développement de la compétence de ses membres et de surveiller leur exercice professionnel. L'OOAQ contribue également à l'amélioration de la qualité de vie de la population québécoise en s'impliquant dans différents dossiers publics en lien avec la santé et l'éducation. Il compte plus de 450 audiologistes et 2900 orthophonistes.

— 30 —

## **Pour des renseignements supplémentaires ou une demande d'entrevue :**

Audrey Mockle

Conseillère en communication, relations médias

OOAQ

Tél. : 514 282-9123 # 306

amockle@ooaq.qc.ca